

Yvonand, le 28 septembre 2026



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU N° 4

Présidence : Mme Patricia Breguet

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

prenant en compte les articles 37 à 48 du règlement du Conseil communal d'Yvonand de mai 2014 ;

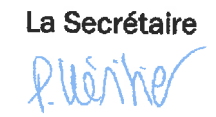
valide les commissionnaires suivants pour le préavis 2026/12 (Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré) présidé par le premier membre de YD.

PLR	1 ^{er} membre suppléant	Lionel Guichard Gabriel Wolf
YD	1 ^{er} membre 2 ^{ème} membre suppléant	Aline Wenk Sandra Knispel Franco Ardia
UDC	1 ^{er} membre suppléant	Viktor Zeiter Fabrice Durussel
ET	1 ^{er} membre suppléant	Sarah Challandes Pierre-Alain Chevalley

La Présidente

Patricia Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier